

Unité départementale de l'Artois
Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 BETHUNE

BETHUNE, le 16 octobre 2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 24/08/2023

Contexte et constats

Publié sur  **RISQUES**

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY

1173, Boulevard Est
62138 Billy-Berclau

Références : ACC Billy-Berclau – Situation administrative - B2-165-2023
Code AIOT : 0100000434

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 24/08/2023 dans l'établissement AUTOMOTIVE CELLS COMPANY implanté 1173, Boulevard Est 62138 Billy-Berclau. L'inspection a été annoncée le 21/08/2023. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La société Automotive Cells Company SE (ACC) a déposé le 9 décembre 2022 une demande d'autorisation environnementale portant sur l'extension (phase 2) du projet d'usine de fabrication de batteries pour véhicules électriques, sur le territoire des communes de Billy-Berclau et Douvrin. L'enquête publique s'est déroulée du 9 mai au 9 juin 2023.

L'inspection des installations classées s'est rendue sur le site le 24/08/2023 dans le cadre de la procédure en cours, afin de vérifier le respect par le porteur de projet des dispositions du code de l'environnement qui prévoient un délai de mise en service de l'ICPE jusqu'à la notification au bénéficiaire de l'autorisation environnementale.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
- 1173, Boulevard Est 62138 Billy-Berclau
- Code AIOT : 0100000434
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil haut
- IED : Oui

Le projet de Gigafactory est situé sur les communes de Douvrin et de Billy-Berclau, en zone UEPIaFD du PLUi du SIVOM de l'Artois (zone urbaine spécialisée correspondant au parc des industries Artois-Flandres), sur d'anciens terrains de la Française de Mécanique de Douvrin. Il occupe une superficie de 34,3 ha, dont plus de 13 ha couverts.

Les produits fabriqués sur le site seront des cellules prismatiques Lithium-ion et des modules, constitués de plusieurs cellules assemblées, prêts à être montés en pack batteries.

L'exploitation de la phase 1 de l'exploitation de l'usine de Billy-Berclau (bloc 1 de capacité 8 GWh) est autorisée au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par arrêté préfectoral du 27/12/2021. Elle n'a pas été mise en service au jour de l'inspection. La phase 2, objet de la demande d'autorisation environnementale en cours, vise à porter le bloc 1 de 8 à 16 GWh, et mettre en service un deuxième bloc de même capacité (16 GWh). La capacité de l'usine sera ainsi portée à 32 GWh.

L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 autorise l'exécution anticipée de certains travaux autorisés par les permis de construire n° 062 132 22 00 019 et n° 062 276 22 00 005 délivrés pour la construction de la tranche 2, notamment la réalisation des fondations du bloc 2 (forage des pieux, bétonnage).

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Situation administrative (délai de mise en service)

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avalu(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Mise en service	Code de l'environnement du 26/01/2017, article R.181-48 II	/	Sans objet
2	Exécution anticipée de travaux	Arrêté Préfectoral du 18/07/2023, article 1	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'installation classée pour la protection de l'environnement ACC à Billy-Berclau, objet de la demande d'autorisation environnementale en cours, n'est pas mise en service le jour de l'inspection.

L'exécution des travaux du bloc 2 a démarré avant la délivrance de l'autorisation environnementale, dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 18/07/2023 autorisant l'exécution anticipée de certains travaux.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Mise en service

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 26/01/2017, article R.181-48 II
Thème(s) : Situation administrative, Mise en service
Prescription contrôlée : II. — Le délai mentionné au I est suspendu jusqu'à la notification au bénéficiaire de l'autorisation environnementale: 1o D'une décision devenue définitive en cas de recours devant la juridiction administrative contre l'arrêté d'autorisation environnementale ou ses arrêtés complémentaires; 2o D'une décision devenue définitive en cas de recours devant la juridiction administrative contre le permis de construire du projet ou la décision de non-opposition à déclaration préalable; 3o D'une décision devenue irrévocable en cas de recours devant un tribunal de l'ordre judiciaire, en application de l'article L. 480-13 du code de l'urbanisme, contre le permis de construire du projet.

Constats :

Lors de la visite in-situ le 24/08/2023, l'inspecteur des installations classées a constaté les faits suivants :

- Les travaux de construction du bloc 1 (BBD1) sont en phase d'achèvement. Aucun atelier n'est en fonctionnement le jour de l'inspection. Certains ateliers sont en phase de commissionnement (cold ou hot commissioning) ;
- Le bloc 2 n'est pas construit ;
- Concernant les utilités :
 - Réserve et local sprinklage : les 2 cuves de réserve pour le sprinklage sont installées mais non raccordées au jour de l'inspection ; les motopompes seront réceptionnées le 28/08/2023 ; le raccordement de l'installation est programmé courant septembre ;
 - Pont-bascule : les travaux de génie civil ont démarré ;
 - Air comprimé : 3 compresseurs ont été installés dans des conteneurs extérieurs (2+1 en secours) ;
 - TAR : 7 tours sont en cours d'installation (non raccordées). Les travaux de sécurisation (grillage, signalisation) ne sont pas encore réalisés le jour de l'inspection ;
 - les Groupes froids sont en cours de montage
 - Chaufferie : l'installation est en phase Essais (SAT : Essais de réception sur site). Il n'y a pas eu, au jour de la visite, de réception des chaudières et autres équipements de la chaufferie par ACC.

L'exploitant a précisé que la mise en exploitation du bloc 1 est prévue le 30/10/2023.

Le tableau en annexe au présent rapport détaille les constats faits dans chaque atelier ou local de BBD1 le jour de l'inspection.

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Exécution anticipée de travaux

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 18/07/2023, article 1

Thème(s) : Situation administrative, loi ASAP L. 181-30

Prescription contrôlée :

La société Automotive Cells Company SE, dont le siège social est situé 140, avenue d'Aquitaine Bruges (33520), peut, en anticipation de la délivrance de l'autorisation environnementale demandée en date du 9 décembre 2022, exécuter les travaux ci-dessous autorisés par les permis de construire PC0621322200019 et PC0622762200005 pour l'établissement sis 1173, boulevard Est à Billy-Berclau (62138), à savoir : [extrait]

- la réalisation des fondations du bloc 2 (forage des pieux, bétonnage).

Les opérations qui seraient strictement nécessaires à la sécurité du chantier et des intervenants ainsi qu'à la protection de l'environnement sont considérées comme faisant partie intégrante de ces travaux.

La société Automotive Cells Company SE peut exécuter les travaux ci-dessus, avant la délivrance de l'autorisation environnementale, à ses frais et risques.

Constats :

Lors de la visite in-situ le 24/08/2023, l'inspecteur des installations classées a constaté le démarrage du forage des pieux nécessaires à la construction du bloc 2.

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Sans objet

Bloc 1 (BBD1) :

Atelier	En fonctionnement (Oui/Non)	Commentaires – visite du 24/08/2023	Date prévisionnelle de mise en exploitation
Local stockage solvant	Non	Les cuves sont installées dans les 3 cellules (local 1, local 2 et local 3). Les réseaux sont en phase de raccordement. Il n'y a pas de solvant stocké. Local 1 : 2 cuves de 35 m³ dédiées au NMP pur Local 2 : 2 cuves 35 m³ et 4 cuves 15 m³ dédiées au NMP moyen sale, peu sale et très sale Local 3 : 2 cuves inox pour les condensats NMP avant envoi régénération chez le fournisseur et 1 cuve PEHD pour stocker l'eau des laveurs Les travaux de construction de l'aire de dépotage ont démarré.	octobre 23
Local logistique inbound	Non	Le local interne destiné à stocker le NMC à l'intérieur du local logistique entrante est en cours de construction (toiture et porte CF à installer). Il n'y a pas de produits stockés dans la logistique inbound.	octobre 23
Mixing (Fabrication encres positives / encres négatives)	Non	Le projet prévoit 5 salles : 2 salles cathode et 3 salles anode. Le jour de la visite, 2 salles (1 anode et 1 cathode) sont en cours d'installation, en phase de commissionnement (hot commissionning). Les autres salles ne sont pas équipées. Les tests sont réalisés avec du solvant en IBC. Les mélangeurs sont au niveau R Zéro, les stations de dosage au R+1. 1 tour de lavage de solvant est installée avec la cheminée à 25 m de hauteur. A terme, 3 tours de lavage seront installées.	30/10/23 (pour le Step 1 : 1 ligne cathode et 1 ligne anode)
Coating (Enduction / Séchage / Contrôle épaisseur)	Non	Le projet prévoit 5 salles d'enduction. 2 salles d'enduction sont en cours d'installation, phase de commissionnement (hot commissionning). 2 fours sont installés (1 par salle). Ils seront alimentés en vapeur chaudière. En sortie de l'enduction, 5 salles sont prévues pour le contrôle de l'épaisseur. 2 salles sont en cours d'installation, en phase de commissionnement (hot commissionning).	30/10/23
Calendering (Calandrage)	Non	2 salles (1 cathode / 1 anode) sont équipées et en phase de commissionnement (cold commissionning) sur les 5 salles projetées. Chaque salle est équipée d'une machine de calandrage. Dans la salle de calandrage des cathodes, l'huile sera chauffée à 80°C. Le local est ventilé mécaniquement.	30/10/23
Notching (Débourrage)	Non	6 salles blanches (3 salles cathode / 3 salles anode) sont projetées. 3 salles sont en phase de commissionnement (hot commissionning). Elles sont équipées de découpe laser.	30/10/23
Stacking (Empilement)	Non	1 salle est installée sur les 4 salles projetées (salle de longueur 75 m objet de la dérogation pour la distance d'évacuation des personnels). La salle est en phase de commissionnement (hot commissionning). Les réglages des installations de désenfumage sont en cours.	30/10/23
Cell assembly (Assemblage)	Non	1 salle est installée (salle blanche ISO 6). 3 salles sont en construction. La salle installée, équipée de soudage laser, est en phase de commissionnement (hot commissionning).	30/10/23
Baking (étuvage)	Non	Les chambres d'étuvage sont électriques (T° 70°C à 80°C). 5 étuves sont projetées. 2 étuves sont installées, en phase de commissionnement (hot commissionning).	30/10/23
First filling (Remplissage électrolyte)	Non	4 salles sont projetées. 3 salles sont en construction. 1 salle est installée, en phase de commissionnement (cold commissionning). La salle est une salle anhydrique avec détection incendie et sprinklage. 1 machine de remplissage équipe chaque salle. La machine est équipée d'une extraction avec inertage par Argonite. Le réseau électrolyte est aérien.	30/10/23

Atelier	En fonctionnement (Oui/Non)	Commentaires – visite du 24/08/2023	Date prévisionnelle de mise en exploitation
Traitement électrique (2 ^d remplissage / formation)	Non	2 lignes de production sont projetées. 1 ligne est en phase de montage. Les installations de second remplissage sont en phase de commissioning (machines identiques au first filling). Les enceintes climatiques pour la phase d'impregnation sont en phase de réglage. Les <i>high temperature box</i> sont en phase de montage. Les bacs d'eau salée pour inertage sont en cours d'installation. Les salles de vieillissement accéléré sont en cours d'installation (1 salle par ligne). 2 salles sont dédiées aux cycles de charge et de décharge. Les équipements sont en cours d'installation.	30/10/23
Modul assembly (Assemblage des modules) + logistique outbound	Non	5 lignes d'assemblage sont en cours d'installation (torche plasma – soudure laser - tests). La partie logistique sortante (outbound) sera limitée à 1 000 m², stockage au sol en îlots de 20 m² avec des allées de 2,5 m (éq. 1 journée de production). Un sprinklage de type ESFR (440 L/min) couvre la zone.	30/10/23
Local de stockage électrolyte	Non	Les 2 locaux de stockage d'électrolyte sont en cours d'installation. Il n'y a pas d'électrolyte stocké dans les locaux le jour de la visite. Les cuves (2 par local) ont été installées sur des zones en rétention (décaissement de 30 cm). Les tuyauteries sont en phase de raccordement. Les détecteurs, alarmes et installations automatiques d'extinction sont en cours d'installation.	30/10/23